

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: **89830185.8**

⑤① Int. Cl.⁴: **H 01 K 1/46**

⑱ Date de dépôt: **03.05.89**

<p>⑳ Priorité: 24.05.88 IT 941588</p> <p>㉔ Date de publication de la demande: 29.11.89 Bulletin 89/48</p> <p>㉕ Etats contractants désignés: AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE</p>	<p>⑦① Demandeur: PEISA S.r.L. Via R. Giuliani, 136 I-50141 Firenze (IT)</p> <p>⑦② Inventeur: Pini, Belisario Via R. Giuliani, 136 I-50141 Firenze (IT)</p> <p>⑦④ Mandataire: Martini, Lazzaro Ufficio Brevetti Ing. Lazzaro Martini Via Brunelleschi, 1 I-50123 Firenze (IT)</p>
---	---

⑤④ **Support pour douille de lampe halogène et dispositif de blocage des conducteurs correspondant.**

⑤⑦ Pour supporter la douille d'une lampe halogène et bloquer les conducteurs d'alimentation au réflecteur, on utilise un corps (1) avec deux pattes cylindriques parallèles (10) identiques, dans les cavités (13) desquelles sont destinées à être logées, avec un forçement élastique, les deux vis (3) portant la douille (2), avec interposition du réflecteur (4) et avec un appendice (15) disposé transversalement à une des pattes (10) et qui est pourvu d'une concavité et d'un trou traversant pour loger, avec interposition des deux conducteurs (7), un goujon (8) de profil correspondant à la concavité dudit appendice (15) et une vis de blocage (6) respectivement.

Selon une autre caractéristique, ledit corps (1) est pourvu d'une troisième patte (12) avec un trou taraudé pour recevoir une vis (3) de fixation d'un écran de l'appareil d'éclairage.

Selon une autre caractéristique ledit corps est pourvu, en remplacement de ladite troisième patte (12), d'un trou traversant et taraudé (10') pour la fixation du support à la tige de l'appareil d'éclairage.

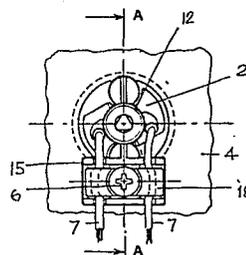


Fig. 3

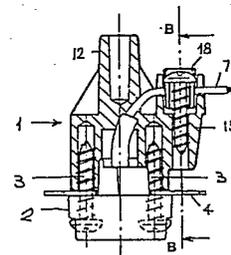


Fig. 4

Description

Support pour douille de lampe halogène et dispositif de blocage des conducteurs correspondant

La présente invention concerne un support pour douille de lampe halogène et le dispositif correspondant pour bloquer les deux conducteurs d'alimentation.

Il est connu que jusqu'à aujourd'hui, les lampes halogènes prévoient un support en porcelaine avec les bornes des conducteurs d'alimentation, libres à l'intérieur de l'enveloppe et les conducteurs correspondants pincés.

Cette disposition nécessite le blocage des bornes des conducteurs unipolaires en amont de la pince afin d'empêcher que, lors de l'extraction de la lampe et/ou du réflecteur, on n'entraîne les conducteurs en les enlevant de la pince.

La présente invention a pour principal but d'éliminer cet inconvénient.

Ce résultat a été atteint conformément à l'invention en réalisant un support pour la douille d'une lampe halogène comprenant un corps avec deux pattes parallèles, identiques, creuses, dans les cavités desquelles sont destinées à se loger, avec un forçement élastique, deux vis autotaraudeuses et portant la douille, avec ou sans l'interposition d'un réflecteur, et un appendice, disposé transversalement à une desdites pattes, avec une concavité et un trou traversant dans lequel un goujon de profil correspondant est fixé au moyen d'une vis autotaraudeuse et avec l'interposition des deux conducteurs d'alimentation de la lampe.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit corps est pourvu d'une troisième patte, avec trou borgne, parallèle et surélevée par rapport aux deux premières et avec l'embouchure orientée du côté opposé, dont la cavité est destinée à recevoir, avec un forçement élastique, une vis autotaraudeuse de fixation d'un écran de la lampe.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit corps est pourvu d'un trou parallèle auxdites pattes et fileté pour permettre le passage des conducteurs et la fixation du corps à une tige de l'appareil d'éclairage.

Les avantages obtenus grâce à l'invention consistent essentiellement en ce que la douille est fixée au support au moyen de deux vis autotaraudeuses; qu'une seule vis autotaraudeuse permet le blocage simultané des deux conducteurs d'alimentation; que ledit blocage est situé à proximité des bornes; que tous les composants sont réalisés en PPS suivant le procédé du moulage; que le dispositif réalisé conformément à l'invention est d'application facile et rapide et de très grande fiabilité même après une longue période de fonctionnement.

Ces avantages et caractéristiques ainsi que d'autres seront plus et mieux compris de chaque homme du métier à la lumière de la description qui va suivre et à l'aide des dessins annexés donnés à titre d'exemplification pratique de l'invention, mais à ne pas considérer dans le sens limitatif; dessins sur lesquels: - la FIG. 1 représente une vue éclatée, partiellement en coupe, d'un support pour douille de lampe halogène avec dispositif de blocage des

conducteurs selon l'invention; - la FIG. 2 représente une vue de côté du support de la Fig. 1; - la FIG. 3 représente une vue en plan du support de la Fig. 1 à l'état assemblé; - la FIG. 4 représente une vue en coupe suivant la ligne A-A de la Fig. 3; - la FIG. 5 représente une vue en coupe suivant la ligne B-B de la Fig. 4; - la FIG. 6 représente une vue d'ensemble, partiellement en coupe, d'une variante du support de la Fig. 1; - la FIG. 7 représente une vue de côté du support de la Fig. 6; - la FIG. 8 représente une vue d'ensemble, partiellement en coupe, d'une variante du dispositif de blocage des conducteurs pour le support de la Fig. 4; - la FIG. 9 représente une vue en plan du dispositif de la Fig. 8 prêt à l'usage; - la FIG. 10 représente une vue en coupe suivant la ligne A-A de la Fig. 9; - la FIG. 11 représente une vue en coupe suivant la ligne B-B de la Fig. 9.

Réduit à sa structure essentielle et en référence aux figures 1 à 5 des dessins annexés, un support pour douille de lampe halogène avec moyens de blocage des conducteurs correspondant, conformément à l'invention, comprend:

- un corps 1 avec deux premières pattes cylindriques 10, identiques, parallèles, creuses et avec les embouchures 11 coplanaires et dont les cavités borgnes 13 sont destinées à loger, avec un forçement élastique, deux vis correspondantes 3 autotaraudeuses et portant une douille 2; avec une troisième patte cylindrique 12 parallèle aux deux premières pattes 10, le long de leur axe de symétrie, surélevée par rapport à celles-ci et avec l'embouchure 14 orientée du côté opposé, et dont la cavité 16 qui est borgne, est destinée à loger, avec un forçement élastique, une vis autotaraudeuse pour la fixation d'un écran de la lampe (non représenté);
- avec un appendice 15, disposé transversalement et symétriquement par rapport au plan desdites pattes 10,12, possédant un profil sensiblement en forme de V et pourvu d'un trou 17 central vertical traversant, qui est destiné à loger, avec un forçement élastique, une vis autotaraudeuse 6 passant dans un trou correspondant 19 d'un goujon 18 qui possède un profil en forme de V correspondant à celui de l'appendice et qui est destiné à bloquer, dans des positions diamétralement opposées les deux conducteurs 7 d'alimentation de la lampe;

- une douille 2 pour lampe halogène à fixer sur ledit corps 1 au moyen de deux vis 3 et avec l'interposition d'un réflecteur 4 dans lequel est opportunément prévue une fente 40 appropriée.

Ledit corps 1 et ladite douille 2 sont avantageusement réalisés en matière plastique rigide à haute résistance à la chaleur, comme par exemple le PPS, et sont obtenus par le procédé du moulage.

En référence aux Fig. 6 à 11 des dessins annexés, il est prévu, conformément à l'invention, de réaliser séparément le support pour la douille de la lampe halogène et les moyens de blocage des conducteurs. Dans ce cas, le support comprend un corps 1' avec une cavité axiale 10' traversante et taraudée pour la fixation à la tige de la lampe (non représen-

tée); avec deux pattes cylindriques 10 identiques, parallèles, creuses et avec les embouchures 11 coplanaires et dont les cavités 13 sont borgnes et destinées à recevoir, avec un forçement élastique, deux vis correspondantes 3 autotaraudeuses et portant un réflecteur 4.

Et le dispositif de blocage des conducteurs comprend une patte cylindrique 10 avec une cavité axiale 13 pour recevoir une vis correspondante 3 de fixation à l'appareil d'éclairage 4 et un appendice 15 disposé transversalement et symétriquement par rapport à ladite patte 10 avec un profil en V et un trou central 17 vertical, traversant pour recevoir, avec un forçement élastique, une vis autotaraudeuse 6 traversant un goujon correspondant 18 de blocage des deux conducteurs 7, dans des positions diamétralement opposées.

Revendications

1) Support pour douille de lampe halogène avec relatif dispositif de blocage des conducteurs d'alimentation, caractérisé en ce qu'il comprend un corps (1,1') avec deux pattes parallèles (10) identiques, creuses et avec les embouchures coplanaires, et dont les cavités sont destinées à loger, avec un forçement élastique, deux vis (3) autotaraudeuse, portant la douille (2), avec ou sans interposition d'un réflecteur (4);

- un appendice (15) disposé transversalement à une des pattes (10), qui est pourvu d'une

concavité et d'un trou traversant (19);

- un goujon (18) à profil correspondant à la concavité dudit appendice (15) auquel il est fixé au moyen d'une vis (6) et avec interposition des deux conducteurs (7) d'alimentation de la lampe, dans des positions diamétralement opposées.

2) Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit appendice (15) avec la patte correspondante (10) est séparé du corps (1).

3) Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit corps (1) est pourvu d'une troisième patte cylindrique (12) parallèle aux deux premières (10) le long de leur axe de symétrie, qui est surélevée par rapport à celles-ci et dont l'embouchure est orientée du côté opposé par rapport aux embouchures des pattes (10), et dont la cavité est destinée à recevoir, avec un forçement élastique, une vis (3) de fixation d'un écran de l'appareil d'éclairage.

4) Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit corps (1') est pourvu d'un trou traversant et taraudé (10') pour le passage des conducteurs et la fixation du support à la tige de l'appareil d'éclairage.

5) Support selon une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que le corps (1,1') et/ou l'appendice (15) avec le goujon correspondant (18) sont réalisés en matière plastique synthétique rigide, résistante à la chaleur, par exemple en PPS, suivant le procédé du moulage.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

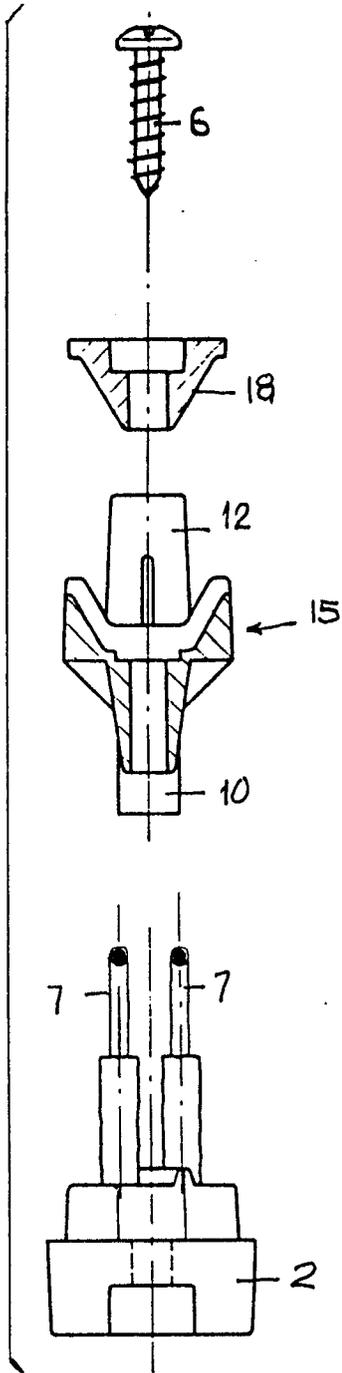


Fig. 2

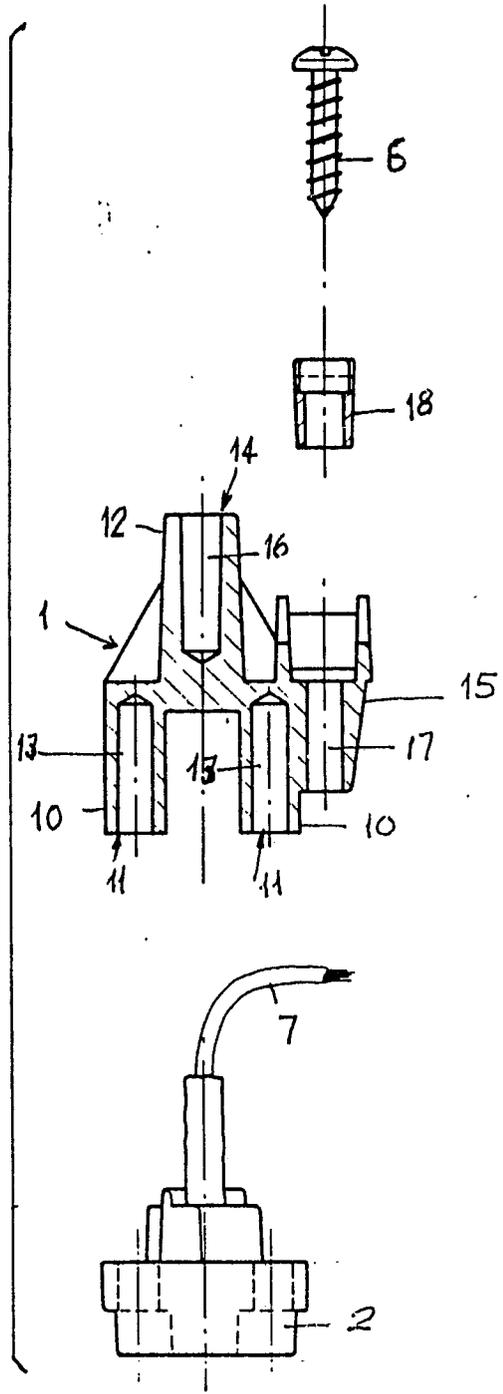


Fig. 1

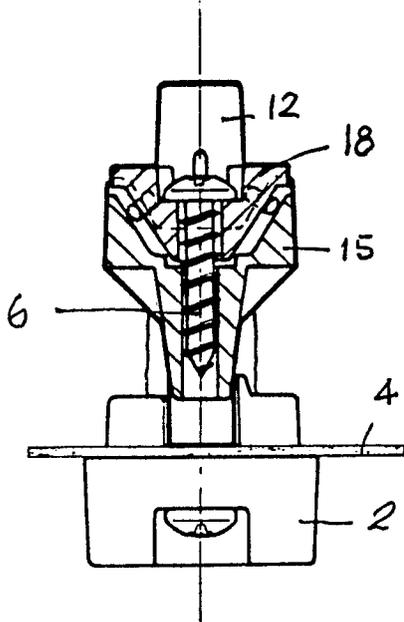


Fig. 5

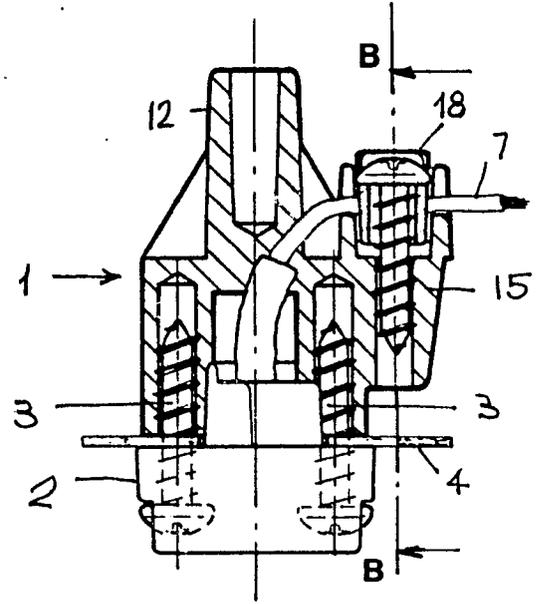


Fig. 4

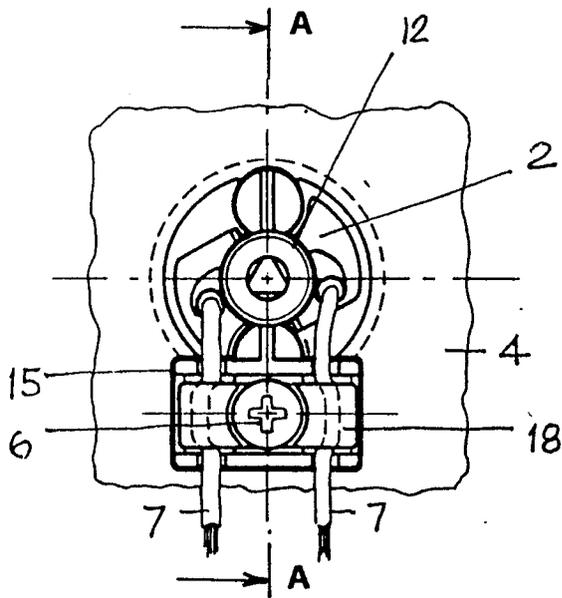


Fig. 3

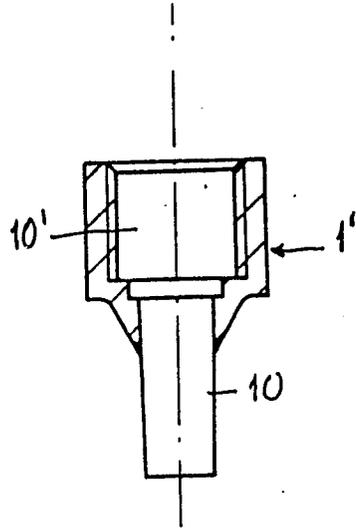


Fig. 7

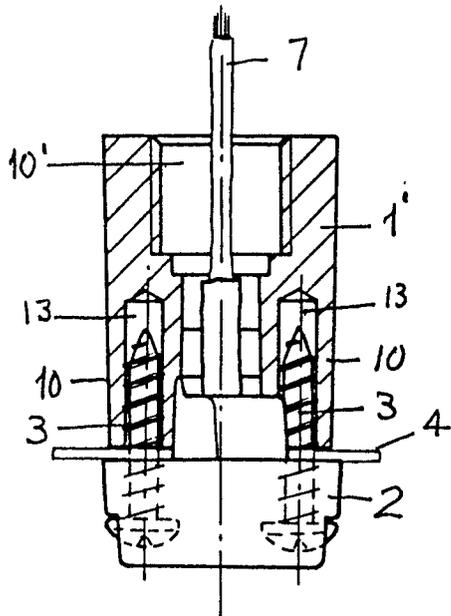


Fig. 6

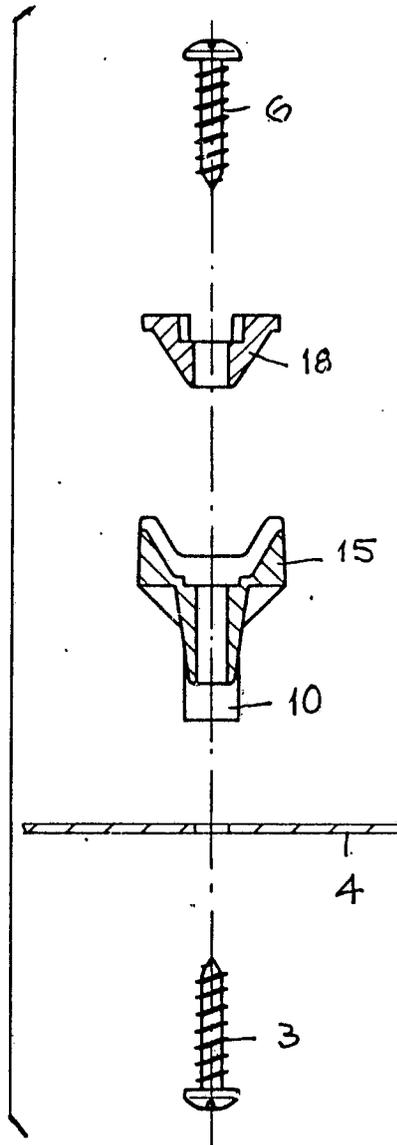


Fig. 8

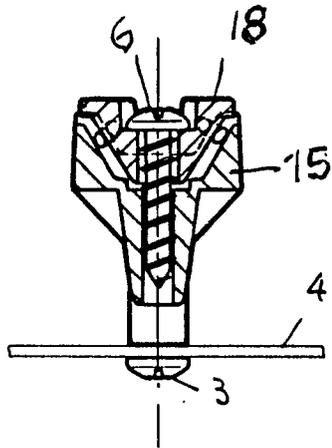


Fig. 10

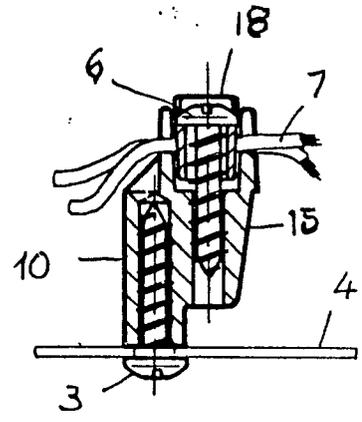


Fig. 11

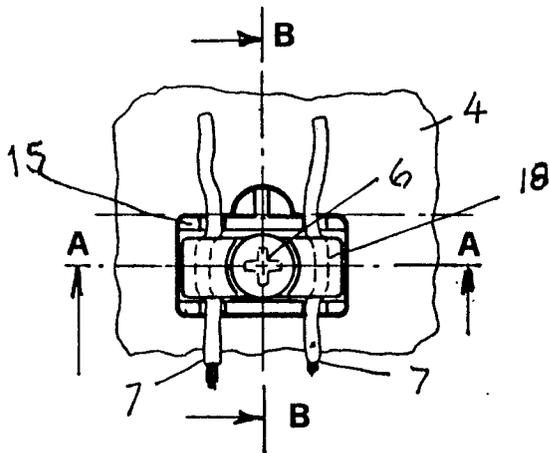


Fig. 9